

IV – ANNEXES

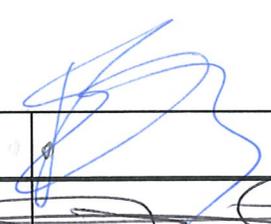
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 20
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES :
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/07/2021

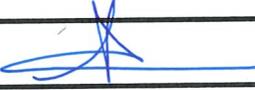
Présenté par (1) Le Président.
 A Rosiers d Egletons, le 17/06/2022
 Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Rosier d Egletons, le 17/06/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BELLOUIN Eric Délégué titulaire	
BOUSQUET Jean Délégué titulaire	
CAPY Pierre-Mairie Délégué suppléant	
CHASTRE Marie-Hélène Déléguée titulaire	
COURTEIX Nadine Délégué titulaire	
DELCHET Philippe Délégué suppléant	
DESSINE Betty Déléguée suppléante	
DUBOUCHAUD Patricia Délégué suppléant	
ESCURAT Daniel Délégué titulaire	
FERRE Charles Délégué titulaire	
FERREIRA Ana-Marie Délégué titulaire	
FONFREDE Alain Délégué titulaire	
GREGOIRE Daniel Délégué titulaire	Pouvoir à M ^r LHERM 
GUIBERT Jean-Louis Délégué suppléant	
GUITARD Jean Pierre Délégué suppléant	
JABIOL Monique Délégué suppléant	
JANICOT Véronique Délégué suppléante	
LABBAT Jean-François Délégué titulaire	
LAFON Pierre Délégué titulaire	
LAPORTE Yves Délégué titulaire	
LHERM Michel Délégué titulaire	

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

LOGE Jean Francois Délégué titulaire	
MATHES Pierre Délégué titulaire	
MICHELON Jean Marc Délégué suppléant	
MOULIER Eric Délégué titulaire	
MOULIN Jean Marie Délégué suppléant	
PERRIER Stéphanie Délégué suppléant	
PLAZANET Michel Délégué suppléant	
PONCHARAL Jean Délégué suppléant	
RIGAL CHristian Délégué suppléant	
ROCHE Jean Francois Délégué titulaire	
SAUGERAS Michel Délégué suppléant	
SIMONET Alain Délégué suppléant	
TEULIERE Jean Michel Délégué suppléant	
VALADOUR Jean Pierre Délégué suppléant	
VALLEE Stéphanie Délégué titulaire	
VERT Christian Délégué suppléant	
VIGROUX-SARDENNE Josiane Délégué titulaire	
VILATTE Jean Daniel Délégué titulaire	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint pantaleon de larche,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.